

## RAPPORT ANNUEL 2021

### CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES



CONSEIL  
DE QUARTIER

---

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

15 février 2022

## TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président .....	3
2. Composition du conseil d'administration en 2021 .....	4
3. Limites du quartier .....	5
4. Assemblées du conseil de quartier .....	6
5. Consultations publiques.....	7
6. Informations et activités en 2021 .....	12
7. Plan d'action 2021-2022 .....	22
8. Conclusion .....	22
9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2021 .....	23
ANNEXE .....	27

## 1. MOT DU PRÉSIDENT

Voici le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides (CQNDL) pour l'année 2021. On y résume les activités et les échanges d'informations tenus lors des assemblées mensuelles et spéciales.

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides compte plus de 16 000 citoyen.ne.s, soit 20 % de la population de l'arrondissement de Charlesbourg et 3 % de la population de la Ville de Québec. On y dénombre environ 6 500 ménages, dont 85 % de propriétaires et 75 % de maisons unifamiliales tenant lieu de résidence.

Le quartier fait partie de l'arrondissement de Charlesbourg, qui a adressé trois demandes d'opinion à notre Conseil de quartier durant l'année 2021. Ce rapport vous les présente.

La pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et ses variants a obligé la tenue des assemblées en mode virtuel. Seule l'assemblée du mois d'octobre s'est faite à la fois en mode présentiel et virtuel, à titre de test par la Ville. Cependant, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site internet de la Ville (voir l'adresse à la page suivante).

Soulignons que les administrateur.trice.s du Conseil font du bénévolat en offrant de leur temps et de leur énergie. Le but premier de leur mandat est d'informer les représentant.e.s de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyen.ne.s : la préservation de l'environnement végétatif, l'amélioration du réseau de transport en commun, de même que la sécurité routière et piétonnière. Nous avons eu un suivi particulier concernant la situation périlleuse de la grande serre de l'ancien jardin zoologique du Québec.

Notre conseiller municipal du district des Monts, M. Patrick Voyer, nous a accompagné aux séances et a fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg jusqu'au mois de septembre. Il ne s'est pas représenté aux élections municipales d'octobre. M. Éric Ralph Mercier, représentant du parti municipal Québec 21, est le successeur au poste de conseiller municipal du district des Monts.

Les conseiller.ère.s en consultations publiques de la Ville nous apportent une aide précieuse. Il en est de même pour M<sup>me</sup> Kathleen Breault, notre secrétaire de soutien. Enfin, le Conseil de quartier reçoit régulièrement des informations de la part du Regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause citoyenne.

Michel Lambert,  
Président

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

**M. Michel Lambert**, administrateur élu, président élu (janvier à décembre 2021);  
**Mme Sarah Demers**, administratrice élue, vice-présidente élue (avril à décembre 2021);  
**Mme Mélanie Guilmette**, administratrice élue, trésorière élue (janvier à décembre 2021);  
**M. Pierre Bégin**, administrateur élu, secrétaire élu (janvier à décembre 2021);  
**M. Denis Demers**, administrateur élu (janvier à décembre 2021);  
**Mme Nathalie Racicot**, administratrice élue (janvier à avril 2021);  
**Mme Marianne Métivier**, administratrice élue (avril à décembre 2021);  
**Mme Cindy Charron**, administratrice élue (avril à octobre 2021);  
**Mme Marie-Claude Martel**, administratrice cooptée (juin à décembre 2021);  
**Mme Marie Gamelin**, administratrice cooptée (juin à octobre 2021).

M. Patrick Voyer, conseiller municipal du district électoral des Monts, a siégé de janvier à octobre 2021, remplacé après les élections municipales par M. Éric Ralph Mercier en novembre et en décembre 2021.

M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration durant cette année 2021.

M<sup>me</sup> Kathleen Breault, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux et autres rapports des réunions du conseil d'administration.

\* \* \*

### Adresses Internet utiles (enfoncer la touche Ctrl et cliquer sur le lien)

🖥 Site de la ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/>

🖥 Site du conseil d'arrondissement de Charlesbourg :  
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/charlesbourg/index.aspx>

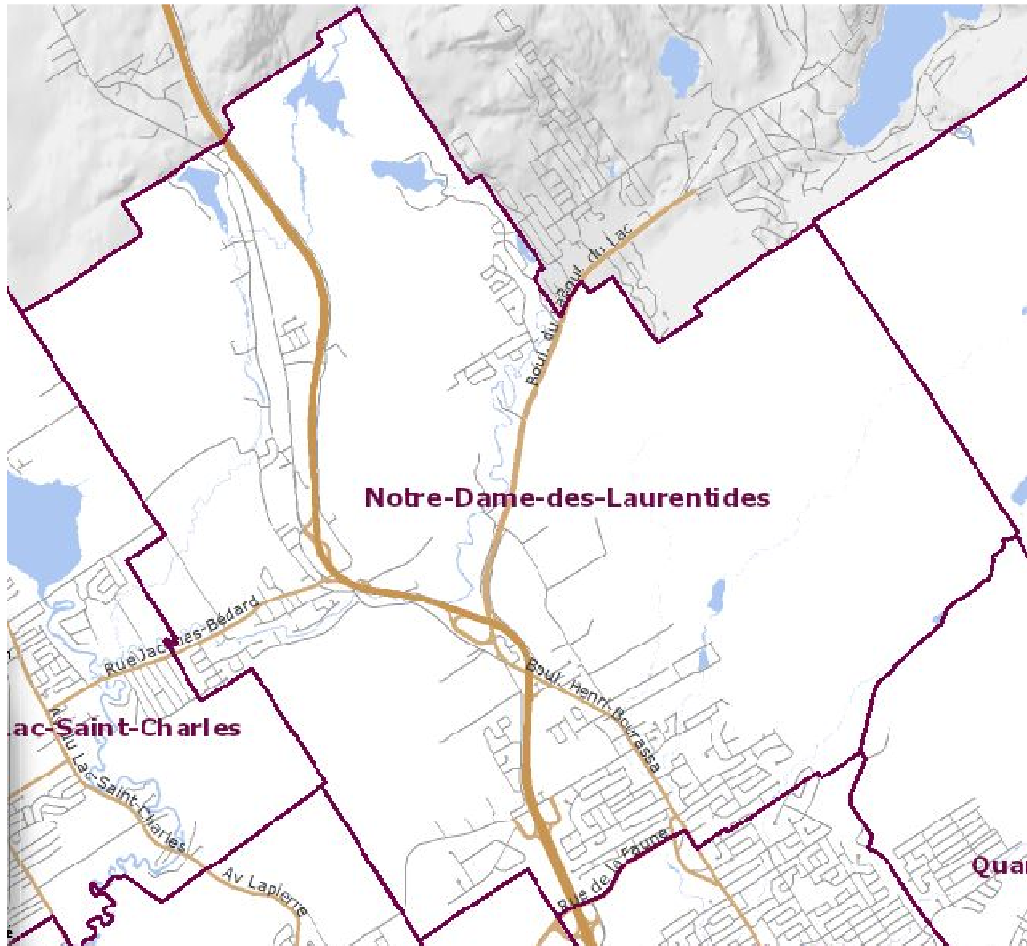
🖥 Site du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :  
[https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/notredamelaurentides/index.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/index.aspx)

✉ Adresse de courriel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :  
[Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca](mailto:Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca)

\* \* \*

### 3. LIMITES DU QUARTIER

Le territoire du quartier Notre-Dame-des-Laurentides forme le plus grand en superficie parmi les six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Il est illustré par la carte ci-dessous :



Le quartier est limité :

Au nord-ouest : par le lac Clément et le lac Fortier à la limite sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury;

Au nord-est : par la limite avec la municipalité du Lac-Beauport;

À l'ouest : par les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile;

À l'est : par la rivière des Roches et les quartiers Laurentides et Bourg-Royal;

Au sud : par la rue de la Faune et les quartiers Neufchâtel-Est/Lebourgneuf et Saint-Pierre-aux-Liens (Orsainville).

Traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne (73), six quartiers voisins l'entourent. Voir aussi la carte en annexe.

#### 4. ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

<b>Séances du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2021</b>	
20 janvier 2021	15 et 29 juin 2021
<del>3 février 2021</del>	09 septembre 2021
3 mars 2021	19 octobre 2021
7 avril 2021 et AGA*	16 novembre 2021
18 mai 2021	21 décembre 2021

\*AGA : Assemblée générale annuelle

##### Notes :

- L'assemblée de février a été annulée étant trop rapprochée de celle de janvier.
- Le 7 avril l'assemblée générale annuelle a été tenue, suivie par une assemblée régulière pour les élections aux postes d'officiers.
- L'assemblée du 29 juin était une assemblée spéciale, tenue pour une demande d'opinion.
- Seule l'assemblée du mois d'octobre a été tenue en présentiel étant donné les mesures de confinement liées à la COVID-19 (COronaVirus Disease 2019 ou SARS-Cov-2) et ses variants.

## 5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de 2021, trois demandes d'opinion ont été adressées aux membres du Conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de Charlesbourg, afin de connaître l'avis des administrateur.trice.s et des citoyen.ne.s sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

À propos, qu'est-ce qu'une demande d'opinion? Au cours de l'assemblée mensuelle du Conseil un.e conseiller.ère en urbanisme de la Ville de Québec est désigné.e pour venir expliquer le nouveau règlement municipal proposé. Cette personne utilise des tableaux, des cartes et des textes pour la présentation et elle répond ensuite aux questions des citoyens présents. Le conseiller municipal y ajoute des explications supplémentaires.

En période de confinement, les informations sont disponibles sur le site Internet de la ville de Québec et les commentaires et les questions des citoyens peuvent être préalablement transmis grâce à un lien internet. Par la suite, les membres du conseil d'administration donnent leur avis selon les commentaires émis par les citoyens.ne.s. Le Conseil n'a pas de pouvoir exécutif. Le conseil d'arrondissement prend note des avis et décide des actions à prendre devant le conseil exécutif de la Ville.

\*\*\*

### Première demande d'opinion le 15 juin 2021

<p><b>Demande d'opinion au Conseil de quartier sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, R.C.A.4V.Q. 192 (Sur le lotissement, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts).</b></p>
<p><b>Consultation publique</b></p> <p>Assemblée tenue le 15 juin 2021 en visioconférence.</p> <p>Trois citoyens ont assisté à cette assemblée.</p>
<p><b>Objet de la demande :</b></p> <p>Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'introduire des normes de lotissement dans les zones 41044Ha, 41119Ha, 41120Ha, 41132Ha et 41185Ha, situées dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides.</p> <p>À plusieurs reprises ces dernières années, des demandes de permis de construction en arrière-lot ont été présentées. La Ville de Québec a la volonté d'aligner les façades, de préserver la végétation, de densifier où il y a un transport en commun, de sécuriser l'accès au service d'urgence, de préserver la qualité de vie en milieu résidentiel de bâtiments de petits gabarits, de contrôler le nombre de constructions en fonction de la capacité des services et des infrastructures publics existants des milieux construits. Ces visées orientent</p>

la Ville vers la présente proposition de modification réglementaire.

L'objectif consiste à ajouter des normes de largeur minimale de lot dans les cinq zones résidentielles du quartier et de les adapter aux particularités locales tout en évitant de rendre les lots existants dérogatoires. Malgré cette volonté, moins de 1 % des lots existants deviendront dérogatoires sur leur largeur. À cet effet, la réparation ou la reconstruction sera aussi autorisée malgré le lot dérogatoire.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 192 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Recommandation du conseil de quartier :**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, R.C.A.4V.Q. 192 (Sur le lotissement, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts)*, tel que présenté ce 15 juin 2021.

**NOTE :** Cette modification réglementaire concerne uniquement la largeur minimale des lots par rapport à la rue. Dans les cas de Notre-Dame-des-Laurentides, les constructions sont assujetties aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) d'insertion qui visent justement à encadrer l'architecture et l'alignement des nouvelles constructions.

Il faut considérer que le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides est particulier, car il y a une grande diversité dans l'implantation des maisons étant donné la grandeur des terrains. Bref, le règlement 192 vise aussi une meilleure harmonisation visuelle dans les futurs développements résidentiels.

\*\*\*

**Deuxième demande d'opinion le 15 juin 2021**

**Demande d'opinion au conseil de quartier  
sur le Projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de  
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41011Fb,  
R.C.A.4V.Q. 196 (341, boulevard du Lac) - District électoral des  
Monts - Quartier Notre-Dame-des-Laurentides.***

**Consultation publique**

Assemblée tenue le 15 juin en visioconférence.

Trois citoyens ont assisté à cette assemblée.



**Objet de la demande :**

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'autoriser la construction de bâtiments forestiers dans la zone 41011Fb dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides. Ces bâtiments serviraient à remiser de la machinerie forestière (treuil forestier, chargeuse, tracteur, etc.) dans la zone où l'activité d'exploitation forestière est déjà autorisée.

La zone visée est limitée à l'est par la limite administrative avec la Municipalité de Lac-Beauport et les propriétés sises boulevard du Lac, au sud par les propriétés sises rue de Berne, ainsi qu'à l'ouest par l'autoroute Laurentienne.

La modification vise donc l'ajout de l'article 557 « l'implantation d'un bâtiment forestier est autorisée » à la grille de spécifications. Toutefois, certaines conditions s'appliquent pour l'érection d'un tel bâtiment : un minimum de 10 hectares de superficie de lot, le bâtiment doit être utilisé à des fins forestières, un plan de gestion doit être préparé par un ingénieur forestier pour le lot concerné, le bâtiment doit correspondre à une superficie de 300 m<sup>2</sup> maximum, le bâtiment ne peut posséder qu'un seul étage, le bâtiment doit aussi respecter des marges applicables dans la zone.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 196 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

**Recommandation du conseil de quartier :**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À PLUSIEURS ZONES DANS LE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, R.C.A.4V.Q. 192 (SUR LE LOTISSEMENT, QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, DISTRICT DES MONTS), TEL QUE PRÉSENTÉ CE 15 JUIN 2021.

**NOTE :** Dans tous les cas, un citoyen a la possibilité de construire ce genre de bâtiment (un seul étage est permis) sur une superficie de 300 m<sup>2</sup> maximum sur son terrain forestier. Les quatre emplacements mentionnés sont des exemples de terrains qui accomplissent la condition de la superficie requise pour pouvoir ériger un abri forestier, c'est-à-dire 10 hectares. Sur l'ensemble de la zone, il y a uniquement quatre terrains qui ont cette superficie. Le requérant de ce règlement a l'intention de remplacer son ancien garage par un nouveau et non d'en construire plusieurs.

**NOTE 2 :** On soulignera la quantité élevée de commentaires au sujet de cette demande d'opinion. La majorité des citoyens qui commentaient en étant défavorable à la demande n'avaient pas bien compris ce qui allait être modifié. Cependant, une fois la situation clarifiée par les urbanistes de la Ville, les citoyens étaient en accord avec le changement. À la lecture des nombreux commentaires faits par les citoyens on constate à la fois leur intérêt d'en savoir davantage sur le projet de règlement proposé par la Ville ainsi qu'une certaine incompréhension

des termes techniques utilisés pour présenter ledit projet. Une simplification des textes serait une façon d'aider à la compréhension d'un projet de règlement.

\*\*\*

### Troisième demande d'opinion le 29 juin 2021

**Demande d'opinion au conseil de quartier  
sur le Projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de  
Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de  
certaines catégories de travaux dans les zones 41196Ha et 41197Hb  
à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration  
architecturale, R.C.A.4V.Q. 202 (Secteur des rues de l'Apogée et  
George-Muir, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des  
Monts).***

**Consultation publique**

Assemblée tenue le mardi 29 juin en visioconférence.

Un seul citoyen a assisté à cette assemblée.

**Objet de la demande :**

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'assujettir certaines catégories de travaux dans quelques zones du quartier Notre-Dame-des-Laurentides à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Les zones concernées sont les zones 41196Ha et 41197Hb, approximativement situées dans le quadrant sud-est de l'intersection des rues Vézina et George-Muir, de part et d'autre de la rue de l'Apogée.

Les nouveaux développements résidentiels se font maintenant dans des secteurs présentant des pentes importantes. Bien qu'ils ne soient pas dans des secteurs de fortes pentes, les secteurs ciblés présentent des dénivelés suffisamment importants pour mériter une attention particulière lors de l'implantation des bâtiments et de l'aménagement des terrains. La plupart du temps les constructions ainsi que l'aménagement des terrains ne s'adaptent pas aux pentes naturelles, les promoteurs immobiliers préférant niveler le terrain en faisant des remblais ou des déblais considérables.

Afin de s'assurer du respect du milieu dans lequel s'inséreront les nouvelles constructions, notamment par rapport aux résidences déjà construites, un nouveau règlement sur les PIIA est proposé. Les objets visés sont l'implantation du bâtiment principal ainsi que l'aménagement du terrain, notamment les aires de stationnement, les murs de soutènement et les remblais et déblais.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 202 ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Recommandation du conseil de quartier :**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certaines catégories de travaux dans les zones 41196Ha et 41197Hb à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, R.C.A.4V.Q. 202 (Secteur des rues de l'Apogée et George-Muir, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts), tel que présenté ce 29 juin 2021.

**NOTE :** Un projet PIIA prend beaucoup de temps à être rédigé. Depuis quatre ou cinq ans, la Ville travaille sur ce projet en essayant de le mettre en application sur tous les projets d'ouverture de rue où il y a des terrains en pente. On a commencé l'application de ce règlement dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Pour l'arrondissement de Charlesbourg, on débute avec le secteur de la nouvelle rue de l'Apogée, mais l'idée est d'élargir son application à tous les projets d'ouverture de rue de l'arrondissement.

Par rapport à l'observation concernant le respect de la réglementation par les promoteurs immobiliers, le plan de construction soumis à un règlement PIIA est approuvé par le comité consultatif d'urbanisme et par le conseil d'arrondissement. Toute modification au plan doit être approuvée par le conseil d'arrondissement, bien que cela ne garantisse pas que le constructeur respecte les plans approuvés. Ceci donne alors un moyen au conseil d'arrondissement de l'exiger et de demander les correctifs nécessaires afin que le plan soit respecté. Il faut se rappeler que la Ville cherche à augmenter l'application de ce règlement de PIIA dans d'autres zones de l'arrondissement de Charlesbourg.

Les promoteurs sont obligés de respecter les plans de construction qui ont été approuvés au moment de la délivrance d'un permis par la Ville. Ces plans devront être conformes au règlement PIIA. Les critères pour la construction d'une maison qui dérivent du règlement PIIA sont décrits dans une grille d'analyse et les promoteurs doivent s'ajuster conformément à ces critères pour pouvoir obtenir le permis de construction. En conséquence, les promoteurs doivent respecter les critères du PIIA pour ce qui est de l'aménagement des terrains en pente. On rappelle que ces plans sont approuvés par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville et par le conseil d'arrondissement.

\*\*\*

## 6. INFORMATIONS ET ACTIVITÉS EN 2021

Dans ce chapitre, on résume mois par mois les activités du Conseil durant l'année 2021 : les informations échangées entre les citoyen.ne.s et la Ville, les demandes faites à la Ville et les appuis donnés à différentes causes.

### JANVIER 2021

Par rapport aux abattages d'arbres dans la zone tampon boisée prévue au sud de Carré Aristote, on nous a mentionné que la directrice de l'arrondissement s'occuperait de cette situation. S'il y a des interventions ou des contraventions, c'est le côté administratif (et non politique) de la Ville qui y verra. Monsieur Patrick Voyer, notre conseiller municipal, a précisé que la zone tampon n'est pas liée au contrat de vente du promoteur immobilier mais plutôt à la réglementation du terrain, ce qui n'empêche pas que tous les niveaux d'intervenants devraient connaître et respecter la réglementation. *(Un suivi en juin dans le texte).*

Les membres ont fait part de la hausse de fréquentation des parcs et autres installations de loisirs du quartier. On s'est inquiété pour les surveillants de parcs qui doivent faire respecter les mesures sanitaires et le couvre-feu. Le conseiller municipal a fait le lien avec les récents propos du maire sur un appel au civisme des citoyen.ne.s envers le personnel des installations de loisirs.

Comme on a mentionné que différents parcs et terrains de sport sont de plus en plus fréquentés par les propriétaires de chiens, on s'est également questionné sur le maintien de la propreté. Le conseiller municipal a répondu qu'il travaillait actuellement sur des projets d'espaces canins, moins coûteux que des parcs à chiens, pour pallier au manque de ce genre d'espaces dans la Ville.

On a demandé des informations au sujet du [projet-pilote de résidus alimentaires](#) qui a déjà été amorcé auprès des citoyens. M. Patrick Voyer a répondu que la première phase du projet-pilote servait à évaluer les quantités recueillies dans les foyers et comment celles-ci seront gérées, et qu'une seconde phase sera bientôt amorcée.

On a fait mention de l'apparition de nouveaux panneaux « Corridor d'écoliers » dans le quartier au-dessus du nom des rues. Il s'agit de l'une des nouvelles mesures de sécurité routière de la Ville, afin de faire prendre conscience aux automobilistes des zones scolaires et de les inciter à ralentir et à être vigilants envers les écoliers. *(Un suivi en septembre dans le texte).*

### FÉVRIER 2021

La réunion du mois de février a été annulée car elle était trop rapprochée de celle de janvier.

## **MARS 2021**

Michel Lagacé, chargé de projet de la Table de quartier d'Orsainville pour le dossier du site de l'ancien jardin zoologique, nous a présenté l'objectif de son organisme, soit de redonner accès à la partie centrale du site et aux bâtiments et d'y développer des activités pour le public. De plus, il a suggéré la création d'une Société du Parc-des-Moulins, un organisme similaire à la Société du Domaine Maizerets, qui assurerait la gestion et la conservation des bâtiments et du parc. Il nous a également fait part du projet de Sentier linéaire de la rivière Duberger dont le tracé débiterait au Parc-des-Moulins et se terminerait au Marché Jean-Talon. *(Un suivi en novembre dans le texte).*

On a partagé les observations d'un citoyen qui habite le secteur du Parc Notre-Dame-des-Laurentides depuis plusieurs années et qui a constaté que plusieurs arbres ont été marqués par la Ville pour abattage. Le citoyen avait déjà fait part à la Ville de l'importance de la canopée dans le secteur et il avait fait la remarque que bien que quelques arbres aient été plantés sur ce terrain, il n'y avait pas l'effet de boisement qui était souhaité. De plus, il se demande si la source d'eau qui y est présente pourrait être aménagée, pour éviter qu'elle ne disparaisse. Une résolution a été présentée à la ville de Québec à ce sujet. *(Un suivi en avril dans le texte).*

## **AVRIL 2021**

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) sept membres ont été élus dans le conseil d'administration : quatre femmes et trois hommes. On conserve la possibilité de coopter d'autres membres au sein du conseil d'administration jusqu'en février 2022 inclusivement. Durant une brève assemblée succédant à l'AGA, on a procédé à l'élection aux quatre postes d'officiers : président, vice-présidente, trésorière et secrétaire.

Concernant le manque d'arbres dans le Parc Notre-Dame-des-Laurentides, le directeur de la foresterie de la Ville de Québec devait faire une visite du parc et analyser la situation. *(Un suivi en mai dans le texte).*

M. Patrick Voyer a annoncé que le Réseau de transport de la Capitale préparait un projet de transport à la demande (futur service [Flexibus](#)), notamment dans le secteur ND. Les citoyen.ne.s pourraient dès l'automne appeler le RTC pour obtenir un transport au même tarif qu'un passage d'autobus régulier. Un véhicule de 8 places viendrait chercher ou reconduire la personne chez elle ou tout près. Ce service vise à s'agencer avec les horaires d'autobus. *(Un suivi en septembre dans le texte).*

De nombreuses problématiques de sécurité routière et piétonnière ont été soulignées sur les rues Sophia-Melvin, de la Durance, de la Polyvalente et Jacques-Bédard, près de l'école du Boisé. En réponse, le conseiller municipal nous a annoncé que les changements de vitesse liés à la Stratégie de sécurité routière de la Ville entreraient en vigueur en mai et juin pour le secteur de Charlesbourg.

Voici un résumé de la présentation offerte par la Ville au sujet des nouvelles limites de vitesse dans la Ville :

- Les limites à 30 km /h toucheront principalement les rues résidentielles, cela signifiant qu'elles représenteront 60 à 65% des rues (par rapport à 17% actuellement).
- Les rues à 50 km/h, qui font le lien entre les différents quartiers, représenteront 25 % (par rapport à 81% actuellement).
- Les rues à 40 km/h représenteront environ 13 à 17% des rues.

On ajoutera sept milles (7000) panneaux de circulation dans la Ville, trente-cinq (35) afficheurs de vitesse qui feront des analyses de statistiques et de la signalisation lumineuse à près de quarante-et-un (41) endroits. On affectera dix-huit policiers à la circulation routière de la Ville.

M. Patrick Voyer a indiqué que des cartes devraient être publiées sur le site de la Ville sous peu et que les mesures prendront effet en mai et juin pour Charlesbourg

## **MAI 2021**

Concernant la demande faite en mars pour l'ajout de canopée au parc Notre-Dame-des-Laurentides, le directeur de la foresterie urbaine de la ville de Québec a visité le parc et il a confirmé qu'il n'y aurait pas de plantation avant 2022.

Par une séance d'information virtuelle le 28 avril, présentée par des représentants de la Ville, par ceux du Centre de services scolaires (CSS) des Premières-Seigneuries et par la Société québécoise des infrastructures (SQ), on nous a confirmé la construction d'une école primaire et d'une école secondaire sur le stationnement de l'ancien jardin zoologique du Québec sur le boulevard de la Faune.

Il y a été appris :

- que serait construite une école primaire de quartier de 23 classes pour 770 élèves avec une ouverture prévue en 2023;
- que serait construite une école secondaire de 48 groupes pour 1260 élèves avec une ouverture prévue en 2024;
- que le débarcadère pour les autobus scolaires serait situé entre les deux écoles;
- que s'ajouteraient de nouveaux feux de signalisation synchronisés sur la rue de la Faune;
- que la vitesse sur la rue de la Faune sera de 30 km/h en période scolaire et de 50 km/h en d'autres temps, avec une signalisation appropriée;
- qu'il y aurait 220 cases de stationnements disponibles pour les citoyen.ne.s en dehors des heures scolaires entre les deux écoles devant le pavillon d'accueil actuel pour accéder au boisé du Parc des Moulins;
- qu'il n'y aurait pas de piscine intérieure dans les nouvelles écoles, faute de budget disponible pour le CSS des Premières-Seigneuries;
- que le règlement R.V.Q.2948 sur le zonage n'apportera que des modifications réglementaires en ajustements nécessaires pour ces constructions institutionnelles.

- qu'il y aurait une demande d'avis d'intérêt publié dès le 29 avril concernant l'usage des bâtiments actuels de l'ancien jardin zoologique (donc pas de démolition dans l'immédiat). La Société Québécoise des Infrastructures attend les suggestions;

Ainsi au mois de mai, il y avait alors encore un espoir de sauvegarder certains bâtiments, dont la grande serre indo-australienne. Monsieur Michel Lagacé, représentant la Table de quartier Orsainville, a demandé un respect des espaces verts, de l'historique du site et des besoins des citoyen.ne.s d'avoir une accessibilité au site et à ses sentiers. *(Un suivi en novembre dans le texte).*

Une citoyenne s'était plaint que le corridor piétonnier à l'intersection des rues Georges-Muir et Zoé-Blais n'était pas respecté par les automobilistes en dehors des heures scolaires et que les lignes de traverse en étaient presque effacées. Elle aurait aimé qu'il y ait une meilleure signalisation à cette intersection. Cette situation avait déjà été mentionnée à la Ville dans le cadre de la consultation sur la sécurité routière, mais sans obtenir de suivi. Alors, par résolution, le Conseil de quartier a demandé à la Ville de Québec d'accélérer la mise en place d'un système plus incitatif à ralentir et à s'immobiliser en présence de piétons en attente de traverser à cette intersection.

Le Conseil a reçu un courriel de la part d'un citoyen géographe au sujet des inconvénients multiples du projet Laurentia au Port de Québec et de son ajout d'un terminal de conteneurs. Une entente serait intervenue le 28 mai 2019 entre trois partenaires: le Port de Québec, la compagnie ferroviaire Canadien National et la compagnie Hutchison Ports. Cette dernière est un conglomérat chinois, affiliée à 52 ports dans 27 pays, qui prendrait le contrôle du port pour les 60 prochaines années et sans doute aussi de la Voie Maritime menant aux Grands Lacs et au centre du continent nord-américain.

## **JUIN 2021**

M<sup>me</sup> Véronique Belley et M. Steeve Vigneault, du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ont présenté le projet d'habitations pour personnes en perte d'autonomie ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers. Ces maisons des aîné.e.s (MDA) et maisons alternatives visent à répondre à l'inclusion de différentes clientèles (déficience intellectuelle, spectre de l'autisme, etc.) en leur offrant un environnement convivial et adapté à leurs besoins. La maison Lebourgneuf sera établie à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au bout de la rue de la Gandolière.

M<sup>me</sup> Véronique Belley a expliqué la vision et la philosophie derrière ces habitations, le profil des résidents, ainsi que l'organisation du milieu de vie et des soins. Les citoyen.ne.s qui auraient des questions, des commentaires ou des initiatives à partager peuvent les communiquer au [mda.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mda.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca). M. Steeve Vigneault a souligné que la présentation visait à tisser des liens avec la communauté étant donné l'arrivée prochaine de futur.e.s résident.e.s.

Trois demandes d'opinion ont été adressées au Conseil de quartier en juin. Les règlements R.C.A.4V.Q.192, R.C.A.4V.Q.196 et R.C.A.4V.Q.202 sont expliqués aux pages 7 à 11 de ce présent rapport.

Le groupe Parents-Secours du quartier Notre-Dame-des-Laurentides a été créé. Nouvellement implanté dans l'arrondissement de Charlesbourg, l'objectif est d'assurer la sécurité des enfants et des personnes âgées en ayant des foyers refuges prêts à les accueillir et à les accompagner en cas de besoin. L'élément essentiel du programme est l'affiche-fenêtre rouge et blanche placée en évidence dans la fenêtre à l'avant du foyer refuge. Pour plus de détails sur l'organisme: <https://www.parentssecours.ca/>

Le président du Conseil de quartier a fait la lecture d'un document présentant l'historique du projet de lotissement résidentiel « George-Muir Nord – Boisé Bon Pasteur » entre les années 2005 et 2021, projet qui a suscité la controverse et le mécontentement des citoyen.ne.s du quartier Bon-Pasteur, notamment par la destruction d'une grande zone forestière et du flou concernant une zone tampon végétative séparant les deux zones résidentielles. Plus d'explications dans le [document en annexe du procès-verbal de juin](#).

Suite à l'analyse des documents de la Ville concernant ce projet de lotissement résidentiel entre la rue George-Muir et la rue Carré Aristote et pour répondre à une demande de citoyens, le Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides a présenté la résolution 22-CA-30 par laquelle on voulait connaître l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur concernant une zone tampon végétative devant être protégée de la destruction, si une telle entente existe vraiment. On demandait que dans un tel cas, l'information soit transmise du promoteur aux entrepreneurs et aux nouveaux propriétaires. *(Un suivi en septembre dans le texte).*

Beaucoup de signalements de problématiques routières et piétonnières ont été soumis comme à chaque assemblée du conseil de quartier. On nous répond que ces cas sont en analyse.

La situation du propriétaire des « Jardins vivaces » de Charlesbourg sur la rue George-Muir qui connaissait des démêlés avec la Ville (celle-ci lui demandant d'arrêter son activité de production de terreau et de paillis) a été rapportée au Conseil de quartier. Il y a d'abord eu des plaintes pour bruits, mais la situation a évolué vers un problème de zonage. M. Patrick Voyer rappelle que le règlement de la Ville interdit de transformer du bois qui provient de l'extérieur du terrain, même s'il s'agit de contrats de la Ville. Plusieurs membres du Conseil souhaitent que la Ville puisse trouver une solution adéquate, considérant que plusieurs citoyen.ne.s ont manifesté leur appui au propriétaire des Jardins vivaces de Charlesbourg par une pétition. *(Un suivi en septembre dans le texte).*

Un promoteur immobilier a acheté des terrains boisés entre la rue George-Muir (au sud) et la rue Pierre-Verret (au nord). En 2017, ce même promoteur avait fait une demande à la Ville pour un projet de lotissement résidentiel de neuf rues dans le même milieu boisé entre la rue Simard (au sud) et la rue Dorval (au nord), projet que la Ville avait refusé. Ces acquisitions de terrains boisés contiguës constituent une méthode employée par des promoteurs comme moyen de pression auprès de la Ville pour inciter celle-ci à accorder des autorisations pour de nouveaux lots résidentiels.



## **SEPTEMBRE 2021**

On a su que le propriétaire des Jardins vivaces, dont on a parlé au mois de juin, a démontré sa volonté d'être un bon citoyen en amenuisant totalement le bruit de l'équipement servant à ses activités durant l'été.

Dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière, la Ville de Québec s'est donné notamment pour objectif de sécuriser les passages pour piétons et les trajets scolaires. Ainsi, à la traversée des piétons et des écoliers de l'école primaire de L'Escalade au passage pour piétons de la rue George-Muir près de l'intersection avec la rue Zoé-Blais, deux (2) panneaux à signalisation lumineuse à pulsation rapide ont été installés durant l'automne. Le piéton ou le brigadier scolaire qui enclenchera la signalisation lumineuse par un bouton-poussoir pourra clairement signifier aux automobilistes d'immobiliser leurs véhicules aux passages des piétons. Ceci fait partie de la nouvelle réglementation du Code de sécurité routière de la ville de Québec.

Voici la réponse de la Ville à la résolution numéro 20-CA-30, concernant le développement du projet de lotissement résidentiel entre la rue George-Muir et la rue Carré Aristote :

*« Pour ce qui est de la bande boisée, il n'y a rien d'inscrit au protocole puisque celle-ci ne constituait pas un ouvrage municipal. Toutefois, il a été inscrit au sommaire décisionnel PA2018-161 pour le conseil de la ville qu'une bande de 10 m soit maintenue.*

*(...) Dans le cadre de l'entente pour la mise en œuvre des travaux de construction des nouvelles rues, le promoteur devra prévoir l'aménagement d'une zone de plantation à l'arrière de tous les lots qui bordent les résidences existantes situées sur la rue carré Aristote. Ces aménagements devront faire l'objet d'un accord avec les six propriétaires visés, un plan de réalisation signé par un professionnel sera exigé.(...)*

*Ainsi, le promoteur, Donorail, a respecté l'exigence du maintien de la bande boisée et a inscrit l'obligation de la maintenir dans son contrat de vente à l'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc. Selon les informations reçues, Terrain Dev Immobilier inc. a également fait suivre l'obligation du maintien de la bande boisée dans son contrat de vente. Il semble que c'est au niveau des propriétaires que cette disposition n'est pas respectée.*

*Un avis juridique a été demandé pour connaître les moyens de la Ville de faire respecter l'obligation de maintenir une bande boisée. Nous aurons un retour au courant de l'été à ce niveau.*

*Pour ce qui est du mur antibruit, il avait été demandé de réaliser une butte-écran d'une largeur de 10 m aménagée à la limite du développement de la phase III du projet, soit pour le prolongement des rues de Bigorre et l'Angelot au nord du Carré Aristote. Cet aménagement est toujours présent dans le futur projet qui devrait être précisé au cours de l'année actuelle.*

*Pour ce qui est de l'entente avec le promoteur responsable de la réalisation des travaux municipaux, Donorails inc., il n'y a aucune mention dans celle-ci puisque cette obligation concerne uniquement des terrains privés.*

*Selon notre compréhension, le promoteur Donorails inc. a réalisé les travaux selon les exigences prévues et a respecté l'exigence du maintien de la bande boisée. Il a inscrit l'obligation de maintenir la bande boisée dans son contrat de vente à l'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc., qui lui, l'a également fait suivre dans ses contrats de vente aux propriétaires. Il semble donc que ce soit au niveau de ces derniers que cette disposition n'est pas respectée.*

*L'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc. a informé au cours des dernières semaines l'ensemble des propriétaires concernés. Il a également rencontré les propriétaires en infraction. Des mesures correctives seront réalisées au cours des prochaines semaines. »*

Le président du conseil de quartier a informé que l'entrepreneur a rencontré, au cours des dernières semaines, les propriétaires en infraction quant au déboisement de la zone tampon entre les anciens et les nouveaux terrains. Des mesures correctives et d'atténuation ont commencé à être mises en place ou proposées aux propriétaires, telles qu'un muret et des plantations d'arbres. La situation se déroule bien pour certains des propriétaires, mais d'autres semblent avoir de la difficulté à se plier aux exigences de zone tampon qui étaient pourtant dans l'acte notarié des nouveaux terrains. *(Un suivi en octobre dans le texte)*

M. Patrick Voyer assistait à sa dernière présence du Conseil, étant donné le début de la campagne électorale municipale et son intention de ne pas se représenter. Il a remercié les membres du Conseil de quartier d'avoir été ses yeux et ses oreilles durant ces huit ans de collaboration.

Le futur service [Flexibus](#) remplacera le Taxibus par un service de camions de huit places qui iront chercher les requérant.e.s et les emmèneront où ils le désirent dans une certaine zone, créant ainsi un service plus personnalisé. Le retard dans l'implantation de ce service est lié aux problèmes d'approvisionnement imprévus de la part des constructeurs de camions.

Le [programme d'aide à la végétalisation des berges du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles](#) de l'organisme AGIRO (actions et initiatives en environnement), a débuté avec les riverains de la rivière Jaune, rivière sélectionnée par l'organisme cette année.

## **OCTOBRE 2021**

L'assemblée du Conseil a été tenue en mode hybride, présentiel et virtuel, à titre d'essai par la Ville.

Une rencontre d'information pour les président.e.s de Conseils de quartier a été tenue le 23 septembre dernier, dans le cadre de la nouvelle Politique de participation publique de la Ville. La rencontre a porté sur la démarche d'analyse et de révision des pratiques régissant les Conseils de quartier. Les principales demandes des Conseils portaient sur les communications avec la Ville, la reconnaissance envers les Conseils de quartier, une meilleure gestion par rapport aux demandes d'opinion, leur échéancier et la vulgarisation de leur contenu, un meilleur encadrement des nouveaux administrateurs, un meilleur suivi des résolutions (surtout quand elles ont un impact positif), l'utilisation des formules hybrides pour les assemblées et les demandes d'opinion et la révision des sommes allouées

aux Conseils. On a aussi suggéré d'être moins rigide sur la perte d'un poste d'administrateur, par exemple après trois absences consécutives ou lorsque quelqu'un se présente comme candidat politique.

On a appris que l'application *Next Door* permet aux citoyens de créer des contacts dans leur quartier.

Un citoyen est revenu sur la séance du conseil municipal du 21 septembre dernier, de laquelle il a relevé les propos de M. Patrick Voyer par rapport au contesté projet de lotissement résidentiel et commercial George-Muir nord. Le conseiller municipal avait émis qu'il s'agissait un projet plus petit que celui proposé originellement, qu'on avait l'accord des citoyens pour ce projet, qu'il n'y avait pas de modification dans le protocole d'entente, que c'était une phase III qui n'impliquait pas de tourbière et qu'il y aurait des bandes de forêt protégées.

Le citoyen a relevé des contradictions en se basant sur les écrits de la Ville de Québec et du Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (anciennement Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) pour dire qu'il y a eu modification dans le protocole d'entente, qu'il y a eu une augmentation du nombre d'unités d'habitations depuis l'acceptation sociale du projet par les citoyens en mars 2017 et qu'il y a eu un non-respect des normes gouvernementales envers les espaces naturels. Il a également relevé un règlement (RCA.4V.137) adopté en avril 2017 qui n'oblige pas la préservation d'une zone boisée tampon. Il a ensuite montré une carte produite par le gouvernement provincial en 2013, où une tourbière est identifiée directement dans l'espace du projet immobilier. Il considère que le projet outrepassé ce que les citoyens avaient accepté dans l'entente initiale.

Les administratrices ont discuté avec le citoyen de l'historique de ce projet qui a été écrit par le Conseil de quartier et annexé au procès-verbal de juin 2021. Le citoyen a souhaité que la Ville fasse preuve de plus de transparence, d'honnêteté et de compréhension envers ses citoyens, pour éviter qu'elle ne perde leur lien de confiance.

## **NOVEMBRE 2021**

Le président du Conseil de quartier a mentionné que plusieurs points de presse ont été tenus ces dernières semaines au sujet de [l'avenir de la grande serre de l'ancien jardin zoologique](#). Le [plus récent était celui du 8 novembre dernier](#) organisé par le groupe Mères au front de la ville de Québec devant la grande serre. *(Un suivi en décembre dans le texte).*

La société du Jardin de la Capitale a demandé l'imposition d'un moratoire sur la démolition de la serre prévue en novembre, le contrat étant déjà donné par le Centre de services scolaires (CSS) des Premières Seigneuries. Cette société a créé le projet d'acquisition de la serre indo-australienne et de son terrain en vue de sa revitalisation. Ce document de 22 pages a été déposé le 16 juin dernier pour répondre à l'appel d'intérêt publié par la Société québécoise des infrastructures en avril 2021. On proposait l'utilisation de la serre pour présenter une exposition tropicale en y ajoutant des jardins extérieurs et un immeuble en coopérative d'habitation. Le CSS des Premières Seigneuries a refusé le projet en disant qu'il

n'était pas concluant, sans autre explication et en mentionnant que cela nécessiterait un changement de zonage.

On a mentionné qu'une [pétition](#) recoupant 12 000 noms circulait à propos de la sauvegarde de la serre et qu'il est important que le Conseil et l' élu municipal qui y est rattaché continuent de s'impliquer dans ce dossier. On a partagé la page Facebook [Redonnez-nous le parc de l'ex zoo](#) aux citoyen.ne.s qui désiraient en savoir plus. M. Ernesto Salvador Cobos a partagé les coordonnées du nouvel élu municipal au Conseil de quartier.

La nouvelle politique de participation publique est désormais incluse dans le règlement de la Ville R.V.Q.2705 qui est en vigueur depuis le 1er mai 2021. Il contient 8 chapitres et 54 articles. La Ville souligne qu'elle fait plus que le minimum légal et elle insère ce règlement dans la Charte de la Ville, voulant ainsi améliorer la consultation en amont et la rétroaction en aval en modifiant les délais.

Deux administratrices ont donné leur démission du Conseil de quartier en novembre après trois absences consécutives.

Déjà en novembre, on a discuté de recrutement et on a suggéré de trouver une activité pour faire connaître le Conseil de quartier au travers de la communauté en utilisant le budget qui lui est mis à disposition. Ce sujet reviendra à l'ordre du jour jusqu'à l'assemblée générale annuelle (AGA) d'avril 2022.

## **DÉCEMBRE 2021**

Notre nouveau conseiller municipal, originaire de Charlesbourg. M. Éric Ralph Mercier a partagé ses expériences de carrière et son intention d'être à l'écoute de ses citoyen.ne.s et de mettre en valeur les particularités du district. Il a invité les membres du Conseil et les citoyen.ne.s à se présenter au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg ou à y poser leurs questions. L'arrondissement de Charlesbourg contient trois districts électoraux et six quartiers, dont deux seulement avec un conseil de quartier.

Le président du conseil est revenu sur la demande d'un citoyen concernant la possibilité d'avoir une patinoire dans le parc Prénoveau. Le Conseil n'a reçu qu'un numéro de dossier suite à la demande d'informations faite au Service des loisirs de la Ville. Voici la réponse :

*Nous avons analysé la demande. La patinoire et le sentier du parc Bon-Pasteur desservent actuellement le secteur ciblé. Nous n'avons donc pas de projet d'ajout de ce type d'équipement pour ce secteur. Enfin, l'aménagement de ce type d'équipement n'est pas prévu dans les parcs de voisinage (comme le parc Prénoveau), mais davantage dans les parcs de quartier développés pour accueillir ce type d'équipement de « plus grande envergure ». Le tout impliquant minimalement, selon nos standards, éclairage, pavillon de service pour dévidoir et espace de patineur, stationnement, etc.*

Une administratrice a contacté le service de loisirs NDL pour connaître les grandes activités prévues. Le 12 février 2022 devait être la journée *Plaisirs d'hiver*, mais elle a été annulée étant donné les récentes mesures liées à la COVID-19.

M. Robin Dufour, trésorier et organisateur d'événements spéciaux pour Loisirs NDL, a présenté *NDL en Fête*, une activité familiale prévue le samedi 20 août se déroulant au parc Bon-Pasteur où tout est gratuit (jeux gonflables pour tous les âges, animation, maquillage, collations, etc.), le tout dépendant du budget et des commanditaires reçus. Souvent, des commerçants du quartier vont commanditer une installation ou tenir un kiosque pour promouvoir leur entreprise locale. La maison des jeunes La Marginale prend généralement part aux activités de la journée. Il y a de la restauration à prix modique sur place et des prix commandités sont également tirés pour les participant.e.s. En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain dans la mesure du possible.

M. Dufour a demandé comment cette activité pourrait être bonifiée en collaboration avec le CQNDL. Il espère également ajouter un deuxième panneau indicateur pour mieux promouvoir *NDL en fête* et il est actuellement en démarches avec le service des loisirs de la Ville, car cela dépend des règlements municipaux sur l'affichage. M. Éric Ralph Mercier s'est engagé à faire un suivi à cette demande. Le Conseil de quartier pourrait aussi y tenir un kiosque pour présenter son rôle auprès des citoyen.ne.s.

Malgré les démarches et les projets de M. Michel Lagacé et de la société du Jardin de la Capitale (que le Conseil avait appuyés), malgré plusieurs points de presse tenus ces dernières semaines au sujet de [l'avenir de la grande serre](#) de l'ancien jardin zoologique et malgré une pétition de plus de 13 500 noms pour sa sauvegarde, il a été annoncé que [la serre serait démolie](#).

Cependant, voici une bonne nouvelle concernant le Parc-des-Moulins annoncée par la Commission de la Capitale Nationale du Québec :

*Les installations du parc des Moulins, propriété de la Commission de la capitale nationale du Québec, feront l'objet d'interventions d'ici 2025 pour le maintien de ses principaux bâtiments, dans le cadre de son plan quinquennal en maintien d'actifs, et ce, afin d'assurer l'intégrité du parc et de faciliter son utilisation par les usagers. Déjà, en début d'année 2022, des travaux de réfection des ponts qui parcourent le parc seront amorcés pour se terminer en 2023. Quant aux bâtiments, et plus précisément les maisons Cayouette, Bernard, Brassard et Richard, ainsi que le moulin à vent, des travaux de restauration et de mise à niveau sont prévus de 2023 à 2025.*

## 7. PLAN D'ACTION 2021-2022

Les actions prévues par le Conseil de quartier demeurent les mêmes d'une année à l'autre:

- ↳ Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation des loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale, ainsi qu'avec les autres Conseils de quartier. D'autres pourront s'ajouter comme Parents-Secours;
- ↳ La sécurité routière et piétonnière dans le quartier, en amélioration lente, mais constante, suite à nos interventions et aux suggestions des citoyen.ne.s;
- ↳ Une vigie sur le respect des balises quant aux nouveaux projets domiciliaires privilégiant la préservation de la couverture forestière;
- ↳ Le transport en commun dans le nord du secteur qui bénéficiera du projet Flexibus en 2022;
- ↳ La protection de l'eau du lac Clément et des rivières Jaune et Duberger;
- ↳ La promotion du Conseil de quartier pour attirer de la relève dans son administration;
- ↳ Une information régulière sur la page Facebook du Conseil de quartier.

## 8. CONCLUSION

Même s'il n'était pas directement impliqué, le Conseil de quartier a suivi de près la saga de la tentative de sauvetage de la grande serre et de certains autres bâtiments de l'ancien Jardin zoologique du Québec du quartier Orsainville. Le dénouement tragique amenant la destruction de la serre au mois de janvier 2022 a déçu plusieurs citoyen.ne.s et plusieurs organisations.

Pour prendre connaissance des différents dossiers liés à la vie municipale affectant inévitablement la réalité du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, les administrateur.trice.s invitent leurs concitoyen.ne.s à consulter les procès-verbaux, comptes rendus et rapports annuels du CQ Notre-Dame-des-Laurentides et du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur le site Web de la Ville. (Voir le lien en page 4).

**La venue de nouveaux administrateurs et administratrices rafraîchirait le conseil de quartier. L'ajout de participants serait bénéfique, car le bénévolat rencontre ses limites dans le temps. Il faut obtenir de la relève pour assurer la survie d'un Conseil de quartier.**

## 9. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pour 2021, les principales dépenses du Conseil de quartier NDL se situent au niveau des frais de secrétariat pour la production des procès-verbaux, les frais annuels au Registraire des entreprises et les frais fixes de notre institution bancaire.

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a commencé l'année 2021 avec un montant de 849,49 \$ en caisse.

La ville de Québec nous a versé une subvention de 868 \$ et Desjardins nous a donné une ristourne de 0,60 \$.

Notre budget de fonctionnement pour l'année 2021 a donc été de 1 718,09 \$.

Nos frais de fonctionnement pour l'année se sont élevés à 1 098,65 \$

Nous avons donc un solde, au 31 décembre 2021, de 619,44 \$

Mélanie Guilmette  
Trésorière  
19 février 2022

\*\*\*

**CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2021**



**CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<u>1718,09</u>	<u>849,49</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>	-	-
Créditeur	<b>0,00</b>	0,00
<b>Actif net</b>	<u>1718,09</u>	<u>849,49</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<u>1718,09</u>	<u>849,49</u>

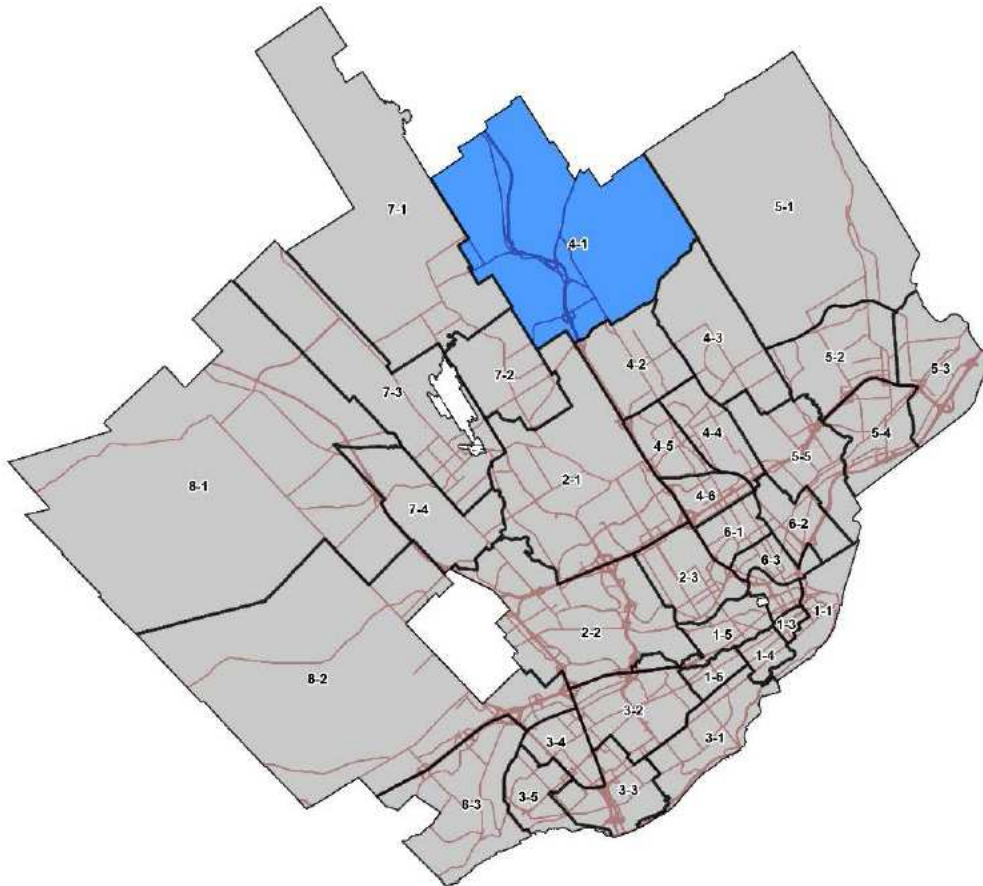
## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

### LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention — Ville de Québec (Fonctionnement)	<b>868,00</b>	825,00
Autres subvention (Ristourne Desjardins)	<b>0,60</b>	0,57
Commandite	-	-
Produits de l'exercice 2021	<b>868,60</b>	825,57
 <b>Charges</b>		
Fonctionnement	<b>1098,65</b>	650,37
Projet	-	-
Charges de l'exercice 2021	<b>1098,65</b>	650,37
 <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>619,44</b>	195,20
 Actif net non affecté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	<b>619,44</b>	849,49
Radiation année antérieure	-	-
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<b>619,44</b>	674,29
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b>619,44</b>	849,49
 Mélanie Guilmette, Trésorière		

## ANNEXE

### Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides (4-1) (Section en bleu)



Le portrait sociodémographique et économique du quartier est disponible au lien ci-dessous.

[https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques\\_chiffres/docs/Notre\\_Dame\\_des\\_Laurentides\\_Portrait.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Notre_Dame_des_Laurentides_Portrait.pdf)